



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Grand-Lemps, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

### LE DÉPARTEMENT LANCE SON PLAN DE VIABILITÉ HIVERNALE

**Le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par les Conseillères départementales Isabelle Mugnier et Frédérique Puissat, également Sénatrice, a lancé le plan de viabilité hivernale du Département, à l'issue de la visite inaugurale du Centre d'entretien routier (CER) du Grand-Lemps. Ce CER a en effet été entièrement réhabilité et agrandi pour répondre notamment à une volonté d'exemplarité environnementale.**

**Pour la viabilité hivernale, chaque année, le Département mobilise 9 millions d'euros, 300 agents et 100 employés saisonniers pour déneiger et traiter le verglas sur l'ensemble du réseau départemental isérois qui compte 4680 km de routes.**

#### **La viabilité hivernale, un enjeu majeur**

L'Isère est particulièrement confrontée au verglas et à la neige en hiver avec ses 4 680 km de routes départementales, dont 1000 km situés à plus de 800 mètres d'altitude. Le plan d'intervention de viabilité hivernale, actif du 15 novembre au 15 mars, permet d'offrir des conditions de circulation et de sécurité adaptées aux Isérois.

Il repose sur 4 principes : la hiérarchisation du réseau, la définition des conditions de circulation, un engagement de résultats sur un niveau de service pour chaque type de routes, une veille permanente.

Parce qu'il n'est pas possible lorsqu'il neige d'intervenir partout en même temps, il convient d'organiser les moyens disponibles et de prioriser les interventions. Le Département a donc hiérarchisé son réseau routier en fonction de la situation géographique (plaine ou montagne) et des enjeux de desserte (accès aux pôles d'activité, hôpitaux, collèges). Cette hiérarchisation associe à une catégorie de route un niveau de services, et y affecte les moyens humains et matériels nécessaires.

Pour chacune des catégories de routes, le Département s'engage sur un niveau de service. Il définit pour cela 4 conditions de circulation de référence : de la route parfaitement praticable avec une chaussée « au noir » jusqu'à la route recouverte d'une épaisse couche de neige fraîche. La durée de retour à des conditions de circulation de référence peut varier en fonction d'une situation météo « normale » ou « exceptionnelle ».



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Une volonté d'exemplarité environnementale

Afin de réduire l'impact du déneigement et du traitement du verglas sur les eaux et les sols, tout en assurant la sécurité des circulations, le Département :

- forme ses agents et les entreprises prestataires pour mieux connaître les caractéristiques des produits de salage utilisés et optimiser les quantités répandues ;
- privilégie le chlorure de sodium en bouillie, lorsque c'est pertinent, parce que la bouillie a le double avantage d'être efficace à une température plus basse (jusqu'à - 12°C) que le sel en grain et d'avoir une empreinte écologique inférieure. Le Département s'est équipé d'une centrale de fabrication ;
- construit des abris pour les stocks de sel afin de limiter la déperdition de sel dans la nature d'environ 10 % ;
- met en œuvre un programme de renouvellement des saleuses.

Par ailleurs, certains itinéraires aux stations peuvent être laissés en route blanche, avec utilisation de pouzzolane ou de gravette.

### Des rappels de prudence et de réglementation

Un rappel : la loi montagne du 28 décembre 2016 et le décret d'application du 16 octobre 2020 obligent les conducteurs à équiper leurs véhicules de pneus neige, chaînes, chaussettes ou pneus quatre saisons du 1er novembre au 31 mars dans les zones de montagne.

Avant de prendre la route, quelques conseils aussi :

- Consultez les prévisions météorologiques
- Informez-vous des conditions de circulation sur [www.itinisere.fr](http://www.itinisere.fr)
- Vérifiez les équipements de votre véhicule

Sur la route :

- Allumez les feux de croisement
- Réduisez la vitesse
- Evitez toute manœuvre brutale
- Facilitez le travail des engins de déneigement du Département
- Et n'oubliez pas : les agents, qui travaillent sur les routes, assurent votre sécurité. Assurez-la leur !

### Un CER réhabilité et agrandi

Démarrés il y a 13 mois, en août 2021, les travaux ont consisté à réhabiliter le Centre d'entretien routier du Grand-Lemps, en rénovant d'une part, deux bâtiments abritant des locaux des agents, des locaux de stockage, des garages et un atelier d'une surface de 500 m<sup>2</sup> et d'autre part, en revoyant l'aménagement des espaces extérieurs et en créant une aire de lavage.



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les travaux ont également, permis d'étendre l'espace extérieur du CER de 50% environ, par l'acquisition de 2 parcelles voisines de 800 m<sup>2</sup> chacune, afin de construire un nouvel abri à sel, un quai de chargement et une nouvelle cuve à saumure.

La réhabilitation des 2 bâtiments a permis de réorganiser les locaux des agents, et de mettre aux normes les installations techniques et les équipements (isolation thermique sous la toiture, remplacement des radiateurs électriques, sécurisation des espaces de stockage).

Par ailleurs, une aire de lavage a été créée pour traiter les eaux chargées en sel (installation d'un dispositif de récupération des eaux polluées aux abords de la fosse de chargement et de l'abri à sel) et les eaux pluviales de surface chargées en hydrocarbures dans la cour.

L'opération a coûté plus d'un million d'euros TTC, intégralement financés par le Département.

*« Sécuriser les routes pour les usagers est notre priorité. La neige, le verglas sont le lot quotidien de l'Isère en hiver, en montagne et en plaine. C'est pourquoi chaque année, systématiquement, le Département déploie son plan de viabilité hivernale afin de sécuriser les routes et les trajets des Isérois dès que les premiers flocons apparaissent. La sécurité, votre sécurité, est notre priorité. Et comme assurer cette sécurité peut avoir des impacts environnementaux, nous mettons tout en œuvre pour les réduire au maximum »,* explique Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

*« Comme chaque année, le Département est prêt à s'adapter aux conditions météorologiques et à sortir les chasse-neige dès que la nécessité s'en fait ressentir. Grâce à un travail de partenariat mené année après année pour gérer le déneigement des routes départementales en régie ou avec des entreprises, les routes départementales sont efficacement déneigées. Nos agents travaillent pour votre sécurité, conduisez de manière à assurer la leur ! »,* ajoute Bernard Perazio, Vice-président en charge des mobilités et de la construction publique.